



LE PRÉSIDENT  
LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL

Paris, le lundi 12 octobre 2015

**Objet : guide « La gestion du fait religieux dans l'entreprise privée ».**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Madame la Directrice générale, Monsieur le Directeur général,

La laïcité est un principe constitutionnel qui juridiquement ne s'applique qu'à l'Etat, aux collectivités territoriales et aux services publics. Au-delà de cette définition juridique, la laïcité est aussi une valeur républicaine qui rassemble des femmes et des hommes qui, quelles que soient leurs appartenances religieuses ou philosophiques, sont libres et égaux en droit. La laïcité ne place aucune opinion au-dessus des autres et permet la libre expression de ses convictions dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

Dans le cadre de l'entreprise privée, la prise en compte de la manifestation des convictions en matière religieuse par le salarié suppose de trouver un équilibre entre cette liberté, la liberté des autres et la bonne marche de l'entreprise.

Face aux difficultés pratiques que rencontrent certains professionnels à juger de cet équilibre, l'Observatoire de la laïcité a souhaité établir un guide rappelant les réponses, encadrées par le droit, aux cas concrets relevant du fait religieux dans le monde du travail.

Vous trouverez ce guide joint à ce courrier.

Nous vous invitons à transmettre à l'ensemble de votre réseau d'entreprises ce guide par voie électronique (librement accessible et téléchargeable sur [www.laicite.gouv.fr](http://www.laicite.gouv.fr)), ainsi qu'à leur apporter, en cas de besoin, les éléments nécessaires en vous y référant.

Vous en souhaitant bonne réception, recevez, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, Monsieur le Directeur général, nos salutations les plus distinguées.

Jean-Louis Bianco  
Président

Nicolas Cadène  
Rapporteur général